

**Décision du 3 février 2020 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV2003361S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux auditeurs et auditrices asile ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement :

1° À la direction territoriale de Lyon :

- Mme Boutiba Sabrina, secrétaire administrative du ministère de l'intérieur,
- M. Messalti Abdel, jusqu'au 31 août 2020 inclus,
- Mme Roux Justine, jusqu'au 30 juin 2020 inclus,
- Mme Abel Fanny, jusqu'au 13 décembre 2020 inclus,
- Mme Djellali Sirine, jusqu'au 30 mars 2020 inclus,
- M. Lecat Klest, jusqu'au 5 décembre 2020 inclus,
- Mme Ovsienko Anna, jusqu'au 19 juillet 2020 inclus.

2° À la direction territoriale de Strasbourg :

- M. Dalard Alain, jusqu'au 19 juillet 2020 inclus.

3° À la direction territoriale de Montrouge :

- Mme Nguette Peinda, jusqu'au 31 janvier 2021 inclus,
- Mme Jacquot D'anthony Delphine, jusqu'au 12 août 2020 inclus.
- Mme Solène Semence, cdd du 1^{er} mars au 31 août 2020,
- Monsieur Bertrand Bodo, cdd du 1^{er} mars au 31 août 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 3 février 2020.

Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
D. Leschi

